GEMENG
Mamer

AVIS AU PUBLIC
Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'Administration de la Gestion de l'Eau a transmis à l'Administration communale de Mamer le dossier de demande d'autorisation n° :

EAU/AUT/26/1189

ayant pour objet :

pour la réalisation de deux forages pour les essais pressiométriques en zone inondable du cours d'eau à Mamer

au demandeur :

Creos Luxembourg S.A., 105, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg

Mamer, le 10/11/2026

Le secrétaire communal,

Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,

Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du **10/11/2026** jusqu'au **25/11/2026** inclus.

Mamer, le 10/11/2026

Le secrétaire communal,

Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,

Luc FELLER